

Adoption par consensus de deux décisions sur la Vieille Ville de Jérusalem par le Conseil exécutif de l'UNESCO

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, s'est vivement félicité de l'adoption consensuelle par le Conseil exécutif, lors de la 180e session, de deux décisions portant respectivement sur la Vieille Ville de Jérusalem et la rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem.

« Je suis très heureux de voir l'UNESCO continuer d'offrir sur ce sujet difficile une enceinte consensuelle, de discussion et de dialogue. Je suis également très satisfait de voir que l'ensemble des parties concernées savent se retrouver et s'entendre lorsqu'il s'agit de veiller aux intérêts de la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1982 », a déclaré Koïchiro Matsuura.

« Nous devons continuer de démontrer notre volonté commune de préserver un patrimoine reconnu par la communauté internationale comme étant doté d'une " valeur universelle exceptionnelle". C'est là tout l'enjeu du Plan d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, comme des rencontres techniques organisées par l'UNESCO entre les parties concernées pour faciliter le dialogue sur le plan d'aménagement de la rampe des Maghrébins, dans le respect des principes de la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial culturel et naturel », a-t-il poursuivi.

« Ce n'est que sur la base de valeurs communes, et d'une vision partagée de nos devoirs vis-à-vis des générations futures, que nous pourrons faire fructifier ce dialogue. J'espère C'est mon vœu le plus cher que cet esprit de consensus présidera également aux débats qui auront lieu à Séville lors de la 33e session du Comité du patrimoine mondial, du 22 au 30 juin 2009 », a conclu le Directeur général de l'UNESCO.

- Auteur(s):Communiqué de presse N°2008-106
- Source:UNESCOPRESSE
- 22-10-2008